

La finance comme Commun

Bernard Paraque, Kedge Business School, Chaire AG2R LA MONDIALE « Finance Autrement », Aix Marseille Université LEST-CNRS UMR 7317, lesMed-Barcelone.

Résumé : Nous vivons dans un monde où la monnaie est le support de la circulation des biens et des services. Sans monnaie il est impossible si ce n'est de survivre du moins d'accéder aux produits de base, y compris culturels ou éducatifs. Gaël Giraud propose dans cette perspective d'analyser la finance à partir de deux fonctions de celle-ci, la liquidité et le crédit. La finance comme Commun pourrait être organisée sur la base de ces deux qualités de la monnaie dont l'une permet de se libérer de la dette ou de faire un achat quand on le veut, et l'autre autorise de se projeter dans l'avenir ou de faire face à des aléas quand la liquidité fait défaut. Comme tout autre « Commons » la "Finance comme Commun" est une ressource dont l'accès est relativement aisé (exclusion des "consommateurs/usagers" faible) mais dont la rivalité est forte (la consommation d'une unité réduit la somme disponible pour les autres). Cela implique en même temps que l'on réfléchit à son accès, qu'on pense son renouvellement. Ce dernier ne peut être assuré que par la capacité d'épargne que les acteurs peuvent assurer suite à la mobilisation de la ressource financière ; autrement dit les crédits font les dépôts.

Nous vivons dans un monde où la monnaie est le support de la circulation des biens et des services. Sans monnaie il est impossible si ce n'est de survivre du moins d'accéder aux produits de base, y compris culturels ou éducatifs.

Toutefois, cela nous fait oublier que les modalités de circulation des biens et des services que nous connaissons, ne sont qu'une des formes possibles de celle-ci et qu'il importe en premier lieu de distinguer deux niveaux de circulation, celui de la valeur d'usage et celui de la valeur d'échange : « *Le résultat du procès de production capitaliste n'est ni un simple produit (valeur d'usage) ni une marchandise, c'est-à-dire une valeur d'usage qui a une valeur d'échange déterminée. Son résultat, son produit, c'est la création de la plus-value pour le capital et donc la transformation effective d'argent ou de marchandise en capital ...* » (Marx, 1974: 467-468).

Nous suivons alors Testart (2007: 128) qui identifie cinq niveaux de relations au sein de ou entre communauté¹:

- le don,
- la réciprocité,
- l'échange non marchand - qui est un échange dans lequel « *les considérations de prix ou de valeurs ne suffisent pas à provoquer l'échange* » (ibid: 44) –
- et l'échange marchand que l'on peut subdiviser pour préciser une relation spécifique qui est l'échange marchand capitaliste selon que « *[...] l'échangiste cherche la valeur d'usage du bien fournie en contre partie ou sa valeur d'échange* » (ibid: 156).

Ceci correspond à trois ordres de liens dans l'action :

- le don pour lequel n'existe ni obligation ni droit et reste unilatéral (ibid: 221)² ;
- la réciprocité, qui n'implique ni synchronicité ni obligation dans le double mouvement qu'elle sous-tend ;

¹ Voir Descola sur « les schèmes de relations » (2005 :425), qui caractérise le don comme une relation sans contrepartie. A la différence de Descola, nous ne retenons pas la prédation, c'est-à-dire prendre une chose sans contrepartie dans la mesure où notre propos concerne la coopération, pas plus que la protection et la transmission qui débordent le cadre de notre propos. Voir les pages 426 et suivantes, et pages 535 et suivantes.

² Ceci peut être néanmoins discuté comme le montre la définition du don par Caillé (2007) et ce qu'en dit Bourdieu 1994, 178.

- et enfin l'échange, qui porte une relation causale et une obligation.

Cette différenciation permet de rappeler que « l'échange n'est qu'un cas particulier, très particulier, parmi toutes les formes de circulation » (ibid: 69) et qu'il n'existe pas qu'un seul régime d'échange (Mauss, 2012: 65 ; Rehn, 2014). Nous situons cette circulation au sein d'une société telle que la définit Mauss repris par Caillé, à savoir « un groupe d'hommes suffisamment permanent et suffisamment grand pour rassembler d'assez nombreux sous-groupes et d'assez nombreuses générations vivant – d'ordinaire – sur un territoire déterminé... autour d'une constitution indépendante (généralement) et toujours déterminée » (2007: 217).

Ceci posé, le vecteur des échanges marchands capitalistes est la monnaie. Si l'on veut instituer un autre registre de circulation, il faut le construire. Si l'on veut desserrer l'étreinte du seul échange marchand capitaliste, et la course à la productivité qui l'accompagne, il faut favoriser les échanges pour lesquels les seuls critères de prix et de coûts ne suffisent pas à justifier l'entrée en relation. C'est le cas du commerce équitable par exemple. Ce qui est alors en jeu est la nature du lien social construit, à reconstruire ou à maintenir (Servet, 2012, 2013 ; Meiksins-Wood, 2009, 2013, 2014 ; Graeber, 2013).

Niveau de relation	
Don	Le don se veut désintéressé et intemporel. Il ne sous-tend ni obligation ni droit, que ce soit pour le cédant ou le bénéficiaire. Il reste unilatéral.
Réciprocité	Elle n'implique ni synchronicité ni obligation dans le double mouvement qu'elle sous-tend
Echanges	Ils se rapportent à une relation causale et une obligation.
Echange non marchand	Les considérations de prix ou de valeurs ne suffisent pas à provoquer l'échange.
Echange marchand non capitaliste	L'échangiste cherche la valeur d'usage du bien fournie en contrepartie.
Echange marchand capitaliste	L'échangiste cherche la valeur d'échange du bien fournie en contrepartie.

La construction de la rupture avec le mode de circulation dominant, pour ne pas dire hégémonique, des produits (biens et services pour la suite du texte) repose sur deux conditions préalables. Tout d'abord il faut identifier ce qui fait commun entre les citoyens. Ensuite nous devons nous réapproprier notre « capacité constituante », c'est-à-dire notre légitimité à organiser les modalités de notre action collective car « s'il est vrai que la liberté ne peut pas s'organiser, les conditions matérielles, techniques (et peut-être intellectuelles) de la liberté exigent une organisation » (Marcuse, 1971 :202). Cela veut dire qu'il faut expliciter les conditions de l'existence du collectif mobilisé, la définition des règles de coordination, les modalités de leur révision, le régime de sanctions mais aussi de partage des bénéfices et des pertes, la répartition des droits de propriétés supportant les pratiques et le fonctionnement du collectif. Bref, formaliser le pourquoi et le comment du collectif, de la coopération.

Giraud nous rappelle que « la norme de réciprocité » (2012 : 165) que l'on peut souhaiter ou considérer comme nécessaire est comme toute norme ou règle, un construit social. Si l'on veut passer d'un système d'échanges marchand capitaliste à un échange marchand ou non, voire un système de réciprocité³, il faut construire la norme sous-jacente. Cette norme renvoie à

³ Cela peut d'ailleurs permettre de définir l'Economie Social et Solidaire hors des critères de statuts ou de secteurs comme le soulignent Sahakian and Servet quand ils lient l'économie sociale et solidaire “with the notion of reciprocity, understood as a type of transaction that goes beyond ‘giving and receiving’ (...) to the notion of reciprocity as a form of interdependence, binding people together in solidarity, (...) [including] being invested with the potential of solidarity, consciously interdependent on the others (...)” (Sahakian, Servet, 2015:5).

l'organisation des relations entre les personnes sur la base des usages qu'elles peuvent développer et en retirer (Paranque, 2015). Autrement dit, quel est le cadre de propriété qui permet une coordination coopérative de l'action collective des acteurs ?

Un commun est composé d'une ressource identifiée pour laquelle l'unité de prélèvement est définie (poisson pour la pêche, arbre pour une forêt etc.). Il est organisé à partir d'une distribution de droits de propriété et de règles de gouvernance caractérisant une capacité instituante des acteurs.

Sept droits de propriété peuvent être spécifiés pour qualifier « la propriété » permettant de définir le rôle et les capacités d'action de chacun selon son accès à ces droits (Hess, Ostrom, 2011 : 52-53).

1. Les droits d'accès à l'espace de la ressource et de bénéficier de son environnement social et matériel.
2. Le droit de pouvoir contribuer au contenu et à la qualité de la ressource pour l'entretenir
3. Le droit de prélever de la ressource, de l'utiliser pour ses fins
4. Le droit de modifier un ou des composants de la ressource pour la faire évoluer
5. Le management c'est-à-dire le droit de gérer c'est-à-dire de réguler et d'améliorer l'espace correspondant, c'est-à-dire le fonctionnement quotidien
6. Le droit d'exclusion qui définit les droits d'accès, de prélèvements et de transfert des droits précédents
7. Le droit d'aliénation qui explicite les règles de vente ou de location des droits de gestion et d'exclusion.

A partir de là, qui peut agir et comment dans le cadre juridique ainsi défini ? Ostrom identifie 8 principes de conception communs aux institutions durables de ressources communes (Ostrom, 2010 : 114, 2005 : 258 et suivantes).

1. Des limites clairement définies car « il convient d'identifier la communauté concernée par le commun » (Dardot, Laval, 2014: 150) : quelles sont les limites de la communauté ? Comment identifier ses fondements en termes de liens ?
2. La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales ; « elles doivent être bien adaptées aux besoins et conditions locales et conformes aux objectifs » (idem) : il s'agit d'identifier le mode de fonctionnement de la communauté sur la base de ses valeurs ; les modalités et les formes de contributions de ses membres ainsi que les principes qui autorisent l'utilisation par chacun du résultat de l'activité des uns et des autres.
3. Des dispositifs de choix collectifs permettant aux membres de « participer régulièrement aux instances chargées de modifier ces règles » (idem): comment sont instituées les règles de fonctionnement, leur degré de formalisation et les procédures de modifications.
4. La surveillance : comment est assuré le respect de l'esprit de la communauté et comment sont sanctionnés les contrevenants.
5. Des sanctions graduelles : quelles sont-elles et comment sont-elles définies et appliquées ?
6. Des mécanismes de résolution des conflits : il s'agit d'évaluer la capacité du groupe à se gérer et à gérer les évolutions, donc aussi les divergences quant aux choix possibles, entre autre face aux comportements de l'entreprise.
7. Une reconnaissance minimale des droits d'organisation : il s'agit d'identifier la structure de la communauté et la manière dont va être gérée la diversité de l'adhésion au projet et à ses contraintes.

8. Des entreprises imbriquées : il s'agit de prendre en compte les différents niveaux d'actions et d'interactions résultant de ces principes, en particulier entre les différentes organisations impliquées dans le dispositif mais aussi avec « l'extérieur ».

Comme cela a été dit, la monnaie est le moyen des échanges marchands capitalistes (Weeks, 2010). Giraud insiste dans cette perspective sur deux fonctions de la finance, assurer la liquidité et permettre le crédit (2012 :143). La finance comme Commun⁴ pourrait être organisée sur la base de ces deux qualités de la monnaie dont l'une permet de se libérer de la dette ou de faire un achat quand on le veut, et l'autre autorise de se projeter dans l'avenir ou de faire face à des aléas quand la liquidité fait défaut.

Avant de préciser cela, il faut bien veiller à comprendre le « Commun » dont il est question non pas comme un bien/ressource matérielle ou non mais comme « *un système de règles régissant des actions collectives, des modes d'existence et d'activités de communautés* » (Giraud, 2012 :142). Il s'agit d'un régime de propriété spécifique avec une distribution de droits d'usage; à chaque système de ressources correspond un système de droits de propriété avec leur système de gouvernance (Chanteau et ali., 2013 ; Coriat, 2015). Il s'agit donc de penser le « commun » comme nous y invite Dardot et Laval comme « l'activité pratique des hommes » (2014: 49).

Comme tout autre « Commons » la "Finance comme Commun" est une ressource dont l'accès est relativement aisé (exclusion des "consommateurs/usagers" faible) mais dont la rivalité est forte (la consommation d'une unité réduit la somme disponible pour les autres). Cela implique en même temps que l'on réfléchit à son accès, qu'on pense son renouvellement. Ce dernier ne peut être assuré que par la capacité d'épargne que les acteurs peuvent assurer suite à la mobilisation de la ressource financière ; autrement dit les crédits font les dépôts. Dans cette perspective il traduit « un vivre ensemble ». En plagiant Desreumaux et Brechet la finance devrait être « *une action collective, finalisée et organisée, qui engage la coordination formelle des activités d'un ensemble d'acteurs au sein d'une entité collective possédant des frontières plus ou moins bien délimitées, qui engage aussi des comportements de coopération et des engagements plus ou moins forts* » (page 82).

Il s'ensuit que la monnaie n'est donc pas commune en tant que telle ; elle ne peut l'être que par une décision politique définissant les conditions et les modalités de son accès et de son utilisation. Le « Commons » dépend donc de notre capacité constituante. Ce qui est central est l'organisation de notre action collective et de ses fins, adossée à une gouvernance appropriée (dans le double sens du terme, adaptée et faite sienne). Celle-ci pourrait s'établir suivant les principes instituant les systèmes de gestion collective de ressources communes ainsi que la distribution des droits de propriété liés sur la ressource et sa gestion en distinguant la gestion de la ressource (la liquidité et le crédit – leur constitution soit par collecte d'une épargne, soit par création monétaire comme dans le cas des monnaies locales) de la gestion des unités de ressources utilisées par les acteurs (les montants et leur nature, consommation versus investissement).

Il s'agit alors de caractériser l'institution de la « Finance comme Commun » dans une double dimension supportant les usages et portant de nouvelles pratiques :

- les principes constitutifs d'une telle institution ce qui pose la question des relations avec le système bancaire et de l'évolution de son rôle;

⁴ Il est intéressant de noter que les travaux d'Ostrom n'évoquent jamais la question du financement des activités étudiées. En fait la question du financement est absente. Nous ne savons pas comment ont été financés les institutions de gestion collective, pas plus que l'activité des acteurs eux-mêmes, et encore moins quelle est leur relation au marché. Par exemple dans le cas des pêcheries (Ostrom, 2010 :209), nous ne savons rien des interactions réelles ou potentielles entre les contraintes liées à la vente de la pêche sur le marché traditionnel et celles résultantes de la coordination collective et du respect de ses règles.

- les droits de propriété liés à cette gestion et fondant l'existence de cette institution y compris dans ses relations avec les autres acteurs du financement.

Pour ce faire, il est nécessaire de revenir sur les conditions d'accès au crédit qui, on le verra, sont diverses et, pour certaines, présentent des convergences fortes dans leur fonctionnement avec la coordination collective instituée.

Les deux qualités de la monnaie mises en avant par Giraud répondent à deux fonctions mais ne sont pas au même niveau. Se libérer d'une dette ou acheter quand on en a envie, n'est pas du même ordre que le crédit qui est une anticipation ou la capacité à saisir une opportunité ou à faire face à un aléa. Cela est bien montré par les travaux sur les régimes de crédit de Hicks (1988) ou ceux sur les régimes d'engagement de l'économie des conventions (Rivaud-Danset, Salais, 1992).

Selon Hicks, l'entreprise a deux modalités de financement possibles (Paranque, Rivaud-Danset, 1998). L'une est fondée sur l'autonomie financière acquise par la mise en réserve des résultats qui lui assure des liquidités disponibles pour faire face aux problèmes ou aux opportunités d'investissement⁵. La seconde est l'accès aux crédits bancaires, en particulier de court terme. Une garantie implicite ou explicite d'accès à ces crédits peut apporter aux entreprises une flexibilité financière équivalente à celle qu'assure la détention d'actifs financiers liquides (Hicks, 1975). Toutefois, la mobilisation de l'une ou l'autre dépend non seulement de la capacité de l'entreprise à générer un surplus, mais aussi de la possibilité d'accès à un financement externe relativement garanti, s'inscrivant dans une relation d'engagement (Rivaud-Danset, Salais, 1992). Mais on peut dire que la réalisation d'un surplus qui pourra être mis en réserves, dépend aussi des conditions et modalités passées d'accès au financement, soit via les réserves accumulées, soit du fait d'un accès au crédit ayant permis le financement des investissements.

Deux types de relations sont alors envisageables selon que l'on gère la relation de financement comme un pur risque, c'est-à-dire comme un calcul de probabilité de défaut et donc fondé sur le prix, ou comme un construit social dans la durée fondé sur un ensemble d'engagements communs, et donc dans une gestion collective de l'information, c'est-à-dire de l'incertitude :

–« Le modèle bancaire « d'engagement » sacrifie l'opportunisme et la réversibilité au profit d'une relation de confiance (...)» (Rivaud-Danset et Salais, 1992 : 89).

–« Le modèle bancaire « à l'acte » exclut toute compréhension personnalisée au profit d'une information standardisée sur le client en termes de calcul de probabilité.» (idem : 91).

Autrement dit, si la relation d'échange est purement marchande avec la banque, ou les prêteurs au sens large, ce qui signifie que seuls les critères de prix et de coûts président à la décision d'échange, alors cela ne peut que renforcer une relation de court-terme, qui plus est opportuniste. En revanche, si on veut assurer cet accès au crédit dans le temps, et donc aussi à une liquidité future, il faut que l'échange soit porté par d'autres critères que ceux du prix. Cela veut dire, pour les parties, d'être capable de nouer une relation d'engagement (Rivaud-Danset, 1995, 1996 ; Rivaud-Danset, Salais, 1992). Celle-ci dépend de l'environnement financier, en particulier du comportement des banques et des actionnaires (prêts, avances...), ainsi que des spécificités de l'entreprise, mais aussi de l'organisation institutionnelle des relations de financement. On peut alors considérer que les firmes « arbitrent » entre la disponibilité interne de liquidité et le besoin de liquidité couvert par le crédit bancaire courant pour se financer selon l'existence ou non d'accords conventionnels pouvant supporter un échange dans le temps. Si le prêteur doit pouvoir estimer la qualité de l'engagement de l'entreprise, cette dernière doit pouvoir apprécier les conditions et modalités de l'engagement de la banque en fonction de critères qui ne sont habituellement que pour partie communs à la « culture » de chacun des acteurs.

⁵ Voir Belletante, Levratto, Paranque, 2001, pages 404 et suivantes.

« Mais ce « choix » des entreprises n'est pas indépendant des conditions « sociales » dans lesquelles il peut s'exercer. La littérature sur la relation de prêts (...) montre bien la difficulté de comprendre la demande et l'offre de crédit uniquement au travers des rapports marchands (...). En situation d'asymétrie d'informations, les décisions et les prévisions des agents vont dépendre de leurs capacités cognitives et du degré d'incertitude auquel ils sont confrontés (...). » (Belletante, Levratto, Paraque, 2001 : 408 ; Rivaud-Danset, 1992, 1995, 1996).

Par conséquent, une proximité de l'entreprise vis-à-vis du marché supportant le renouvellement continu d'une relation de confiance, d'engagement, implique une proximité sociale, si ce n'est spatiale, des acteurs. Cette proximité peut se construire sous forme d'une « Finance comme Commun » avec les règles présentées ci-avant. Ce cadre peut permettre à des dispositifs de financement locaux de se monter (de type Nef, plateforme participative ...) mais aussi de donner aux acteurs le cadre de négociation d'une institution locale de financement partagée. Elle pourrait être celle des usages coordonnés par la médiation du projet collectif élaboré à l'aide de règles appropriables par tous, en particulier sur une finance organisée et gérée en tant que « commons ». Il y a sans doute là l'émergence d'une possibilité de contester que « la valeur marchande supplante la valeur de créativité individuelle ; si la seconde sert à accroître la première, c'est le marché plutôt que l'individu qui s'impose » (Marcuse, 1971, pp.186-187) à condition de veiller à une gouvernance qui donne la priorité à l'humain par rapport au capital.

En reprenant les critères avancés par Ostrom et en mettant au cœur de notre développement une finance construite comme un « commons », il pourrait être possible de promouvoir un autre type de croissance économique encadrée dans le social (Polanyi).

La Banque Palmas⁶

L'histoire de cette banque est l'histoire d'un collectif, d'une communauté de pêcheurs du nord du Brésil, expulsé de son lieu de vie en faveur du développement du tourisme sur la côte et installé à 70 km au milieu des terres dans ce qui deviendra le quartier Conjunto Palmeiras (Meyer, 2012).

Le déracinement ayant été fait, la population a su s'organiser afin de se coordonner et de gérer l'exclusion afin de bénéficier dans un premier temps du peu d'aides accordées puis pour redéfinir un projet collectif dont le cœur était le bien être de la communauté⁷.

Ce bien être était plutôt défini au départ par la négative au travers de la question « pourquoi sommes nous pauvres ? » qui a surgit à propos des plus anciens habitants dont les revenus ne leur permettaient pas de rester (Neiva et ali., 2013). Le constat a été fait que la cause se trouvait dans l'absence de maintien des ressources et activités sur le territoire, le quartier. Chacun allait acheter ce dont il avait besoin à « l'extérieur », faute de pouvoir obtenir ce dont il avait besoin sur place.

La décision a été alors prise de favoriser l'émergence d'activités et le maintien des fruits de celles-ci sur le quartier en développant le micro-crédit et une monnaie locale destinée à maintenir les échanges dans le quartier et à offrir des débouchés solvables aux activités s'y développant sous l'égide de l'organisation collective des habitants⁸. Ce qui est intéressant est la manière dont le projet a été conduit avec la création d'une association des habitants du quartier, l'Institut Palmas, qui intégra en son sein le département « finance », la banque Palmas⁹. La coordination d'ensemble est assurée via une « arène de choix collectif représentée par le Forum socioéconomique local (FECOL).

⁶ A partir de Meyer (2012).

⁷ <http://www.ceras-projet.org/index.php?id=5521>, accédé le 26 avril 2013.

⁸ Voir d'autres exemples similaires dans Cutcher et Mason (2014).

⁹ <http://www.banquepalmas.fr/> accédé le 26 avril 2013.

Cet organe de délibération constitue davantage un espace public de proximité dans lequel ont lieu des interactions entre les différentes parties prenantes » (Meyer, 2012: 25).

Meyer (2012) a analysé l'ensemble du dispositif à l'aide de la grille d'analyse d'une institution de gestion d'une ressource commune (Ostrom, 2010). Il a mis en évidence que la ressource immatérielle, bien que se matérialisant à l'issue du processus de coordination par un micro-crédit et ou l'accès à la monnaie locale, était gérée comme bien commun avec les règles adaptées : habiter le quartier et être majeur ; pas d'exclusion a priori des bénéficiaires qui n'ont pas besoin d'apporter de garanties ; la création du FECOL assure l'interface entre les parties prenantes et définit la stratégie de la banque Palmas en assurant son contrôle démocratique ; la surveillance se fait par la proximité sociale des emprunteurs non seulement avec les autres habitants mais aussi avec les gestionnaires de la banque issus du quartier, ce contrôle explique aussi l'absence de demandes de garanties ; un système de sanctions graduelles est mis en place, allant du coup de téléphone de relance jusqu'à l'inscription sur une liste noire en passant par la « *divulgation de l'état d'impayé dans l'entourage et le FECOL* » ; l'organisation de la résolution des conflits prenant en compte les situations exceptionnelles et le comportement de l'emprunteur ; un rôle d'interface avec les organismes extérieurs telle la Banque Centrale Brésilienne qui travaille avec la banque Palmas pour lui assurer les fonds nécessaires au micro-crédit, et les autorités publiques soutenant le projet (Etat du Ceara, municipalité de Sao Joao di Arraial) ou les organismes privés (BNDES, Banco do Brasil, Caixa Economica); enfin la coordination des interventions avec les entreprises et organismes n'appartenant pas au territoire mais dont les activités et services sont nécessaires au projet collectif.

L'enjeu qui apparaît maintenant est celui de l'ancrage territorial du projet dans le temps. En effet sa réussite permet aux habitants d'envisager de partir et de s'installer ailleurs, ce qui fragilise le collectif. La question est donc de comment assurer cet ancrage et sur quelle base qui ne soit plus celle d'une simple émancipation locale, mais celle d'un projet collectif inscrit dans la durée.

Nous sommes là dans l'espace englobant de l'« Appropriation collective » fondée sur des « Usages et pratiques au sein de collectifs » locaux visant le développement local (Paranque, 2015).

Une finance comme commun pourrait s'inscrire :

- dans une circulation des biens et services fondée sur l'échange marchand non capitaliste, voire l'échange non marchand,
- sur la base d'une relation bancaire d'engagement, de proximité, pour laquelle les critères de prix ou de valeurs ne sont pas les déterminants de l'échange et donc articulés ou soumis à des critères soit d'usage (besoins à satisfaire), soit de développement de liens sur un territoire ou entre populations partageant les mêmes aspirations et principes de coordination,
- permettant un accès à la liquidité et au crédit en lien avec des objectifs coordonnés partagés

Elle s'appuierait sur une institution commune de gestion de cette ressource définissant les conditions de la collecte de l'épargne mais aussi de mobilisation du crédit auprès des autres institutions financières « extérieures », et organisera les modalités du prélèvement unitaire de la ressource afin de financer les projets validés par le collectif institué. Cette institution pourrait gérer selon des modalités spécifiques les deux fonctions en promouvant une monnaie locale pour favoriser les échanges au sein de la communauté (qui n'est pas forcément géographique ou pas uniquement) et des dispositifs de microcrédit ou de crédit dédiés au territoire concerné, dont la régulation se ferait via un Forum sur le mode de celui de la Banca Palma.

Bibliographie

Belletante B., Levratto N., Paraque B., 2001, *Diversité économique et modes de financement des PME*, L'Harmattan, Paris.

Bourdieu P., 1994, *Raisons pratiques sur la théorie de l'action*, Essais, point, Paris.

Caillé A., 2007, *Anthropologie du don*, La Découverte/Poche, Paris.

Chanteau J-P., Coriat B., Labrousse A., Orsi F. (Dir.), 2013, "Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique", *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn, mis en ligne le 23 décembre 2013, consulté le 17 février 2014. URL : <http://regulation.revues.org/10365>

Coriat B., 2015, "Qu'est-ce qu'un commun ? Quelles perspectives le mouvement des communs ouvre-t-il à l'alternative sociale ?", *Les Possibles*, n° 5, janvier.

Cutcher L. et Mason P., 2014, "Credit unions" in Parker M., Cheney G., Fournier V. and Land C. (Eds) *The Routledge companion to alternative organisation*, London, Routledge

Dardot P., Laval C., 2014, *Commun*, La Découverte, Paris.

Descola P., 2005, *Par-delà nature et culture*, NRF, Gallimard, Paris.

Desreumaux A., Brechet J-P., 2013, "L'entreprise comme bien commun", *RIMHE*, n° 7, mai/juin/juillet, pp. 77-93.

Giraud G., 2012, *Illusion financière*, Seuil, Collection Poche, Paris.

Graeber D., 2013, *Dettes. 5000 ans d'histoire*. Les Liens qui Libèrent.

Hess C., Ostrom E., 2011, *Understanding Knowledge as a Commons*, MIT Press, Cambridge, USA.

Hicks J., 1988, *La crise de l'économie keynésienne*, Fayard.

Marcuse H., 1971, *Pour une théorie critique de la société*, Denoël, Médiations, Paris.

Marx K., 1974, *Théorie sur la plus-value. Tome 1*, Editions Sociales, Paris.

Mauss M., 2012, *Essai sur le don*, PUF, Quadrige, Paris.

Meiksins-Wood E., 2013, *Des citoyens aux seigneurs. Une histoire sociale de la pensée politique de l'antiquité au Moyen Age*. Lux/Humanités, Québec.

Meiksins-Wood E., 2014, *Liberté et propriété. Une histoire sociale de la pensée politique occidentale de la Renaissance aux Lumières*. Lux/Humanités, Québec.

Meyer C., 2012, *Les finances solidaires comme biens communs durables : étude de cas de la Banque communautaire de développement Palmas (Brésil)*, mémoire pour le Master en sciences de la population et du développement, Université Libre de Bruxelles.

Neiva C. A., Braz J., Tsukumo D. J. et Melo J. , 2013, "Solidarity finance and public policy: the Brazilian experience of community development banks", working paper May, The United Nations Non-Governmental Liaison Service.

Ostrom E., 2005, *Understanding institutional diversity*, Princeton University Press, Princeton.

Ostrom E., 2010, *Gouvernance des biens communs*, De Boeck, Bruxelles.

Paraque B., 2015 (à paraître), "Une alternative à la création de valeur actionnariale. Production d'usages et gestion en commun de ressource pour une émancipation du seul échange capitaliste", in Paraque B., Perez R. (Eds), *Finance Autrement*, Presses Universitaires du Septentrion.

Paraque B., Rivaud-Danset D., 1998, "Structures financières des entreprises industrielles françaises: une approche en terme de conventions de financement", *Bulletin de la Banque de France*, N° 57, pp. 79-100.

Rehn A., 2014, "Gifts, gifting and gift economy. On challenging capitalism with blood, plunder and necklaces" in Parker M., Cheney G., Fournier V. and Land C. (Eds.) *The Routledge companion to alternative organisation*, London, Routledge

Rivaud-Danset D., Salais R., 1992, "Les conventions de financement. Premières approches théorique et empirique", *Revue Française d'Économie*, Vol. VII, 4, pp. 81-120.

Rivaud-Danset D., 1995, "Le rationnement du crédit et l'incertitude", *Revue d'Économie Politique*, 105, mars-avril.

Rivaud-Danset D., 1996, "Les contrats de crédit dans une relation de long terme", *Revue Économique*, n° 4, juillet.

Sahakian M., Servet J-M., 2015, "Separating the wheat from the chaff: sharing versus self-interest in crowdfunding" in Assadi D. (ed.), *Strategic Managerial Approaches to Crowdfunding Online*, à paraître.

Servet J-M., 2012, *Les monnaies du lien*, Presses Universitaires de Lyon.

Servet J-M., 2013, "Monnaie : quand la dette occulte le partage", *La Découverte, revue Française de Socio-Economie*, 2 – n°12, pp. 125-147.

Testart A., 2007, *Critique du don, études sur la circulation non marchande*. Syllepse, Paris.

Weeks J., 2010, *Capital, exploitation and economic crisis*, Routledge Frontiers of Political Economy, London.